

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.  
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officiers de correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

## PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
64 francs pour l'année.

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 15,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	1 deg. dessus zéro.	55 degrés.	702 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
6 heures 8 m.	0 heures 9 m.	5 heures 17 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 15 mars 1840.

## REVUE DE LA SEMAINE.

Interpellations sur les troubles de Foix.—Intrigues ministérielles.—Fonds secrets.

Nous ne retracerons pas les tristes événements de Foix sur lesquels la justice a été appelée à décider et qui ont motivé à la chambre les interpellations de M. Dugabé. Les faits sont connus. La justice a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre les hommes emprisonnés; l'ancien et le nouveau ministère n'ont trouvé que des paroles élogieuses pour le préfet qui a ordonné le feu, qui a ensanglanté le champ de foire, espèce de contradiction que nous ne chercherons pas à expliquer. Le pays est bien averti que dans les localités où l'ordre serait troublé, toutes les fois que force restera à la loi, le pouvoir ne s'enquerra pas des moyens employés, du sang versé, s'il y en a; il ne demandera pas le nombre des morts, ni s'il était possible de ramener le calme autrement qu'en fusillant ceux qui le troublaient; il ne verra que le résultat; il croira donner de la force au pouvoir, chasser l'anarchie de la société, en octroyant un bill d'indemnité sur les actes administratifs. Les formes voulues, ordonnées par les lois, il en fera bon marché, et si on reproche aux fonctionnaires d'avoir agi avec trop de précipitation, il viendra dire du haut de la tribune, ainsi que l'a fait M. de Rémusat, que, lorsque la société est sur la défensive, lorsque les troupes sont en danger de désarmement, le droit de défense prend le dessus, et les sommations elles-mêmes ne sont plus une formalité impérative.

C'est du haut de la tribune qu'on fait entendre de pareilles paroles; c'est là qu'on proclame cette dangereuse doctrine qui met le sort des citoyens à la merci d'un jugement faussé par la peur ou par la colère; c'est dans la chambre même qu'un ministre préposé à la garde et au maintien des lois vient arracher aux citoyens les garanties que les lois leur donnent!

Eh quoi! les citoyens et la troupe se trouveront en présence; les soldats viendront avec la mission de faire respecter la loi; il y aura dans la foule des hommes qui la violent, et, si le moindre projectile est malheureusement lancé par une main coupable, on ne sera pas tenu de faire les roulements de tambour, de proclamer la sommation de se disperser! On ne dira pas aux citoyens inoffensifs, aux curieux: «Retirez-vous et laissez-nous agir!» On ordonnera le feu, et les balles viendront frapper des vieillards, des femmes enceintes, des jeunes filles qui ne troublaient pas l'ordre et qui auraient eu le temps de s'enfuir.

Voilà quelle doctrine M. le ministre a proclamée à la tribune. Il n'a pas compris que cette anarchie qu'il veut bannir de la société, il l'y introduit, il l'y installe, il lui donne de la force, de la puissance; il prépare à l'avenir de fatales représailles.

Quelques murmures ont accueilli les paroles du ministre, mais pas une voix n'a réclamé, pas une voix éloquente n'a rappelé M. le ministre à des doctrines plus conformes aux principes d'humanité qui doivent guider le pouvoir, aux principes de respect de la vie des citoyens qu'il n'a pas le droit de violer.

La chambre a du reste offert un douloureux spectacle dans cette séance, et son ordre du jour doit être considéré comme un fait d'une triste gravité. Si elle n'eût fait, en passant à l'ordre du jour, qu'absoudre le préfet de l'Ariège et le ministre qui l'a maintenu à son poste, on pourrait n'être pas de son avis, sans croire l'avenir compromis. Mais elle a fait plus; elle a fait abnégation de son droit de juger les fonctionnaires; c'est un grand tribunal qui abdique, qui résigne ses pouvoirs, qui refuse d'exercer un contrôle sur l'administration, qui déclare que les populations qui auraient à se plaindre ne trouveront près d'elle aucun appui.

Le cabinet sollicite, frappe à toutes les portes, tend son chapeau et demande l'aumône d'une petite majorité. Une majorité! ce flot mouvant qui bat les ministères et qui est insaisissable, que M. Thiers essaie de recruter un peu partout, et qui n'aura ni couleur, ni principe, si on parvient à la former. On a mis en jeu bien des intrigues pour y arriver, et M. Guizot a envoyé de Londres son adhésion au ministère, afin d'engager ses amis à l'imiter. Réussira-t-il? Nous ne savons.

Le Constitutionnel s'est chargé de faire aujourd'hui pour le 1er mars ce que le Journal des Débats faisait naguère pour le 15 avril; il demande des voix, il recrute des soutiens; il exhume à leurs yeux le spectre de l'anarchie pour les amener à soutenir le cabinet. Pitoyables raisonnements que tous les ministères nés, à naître, déçus, en possession ou en expectative, ont le droit d'invoquer; banale menace qui produit encore son effet auprès des timides, et qui ne peut convaincre que ceux qui n'ont ni courage ni énergie.

Il ne faut pas s'y tromper, tant que durera cette chambre, il n'y aura rien de possible. Que faire avec dix ou douze drapeaux cherchant à rallier quelques combattants, formant autant de groupes impuissants et ne parvenant qu'à créer quelquefois une majorité d'un jour? Que peuvent produire toutes ces escarmouches, où l'on ne se reconnaît même pas, où l'allié de la veille tire aujourd'hui

sur vous sans même se rappeler qu'il marchait avec vous hier?

Coalitions de toutes les heures, de tous les jours, sur toutes les questions, voilà ce que présente la chambre. Ce qu'elle refusait hier à un homme, elle le donnera aujourd'hui à un autre, elle l'offrira demain à un troisième; et cela sans demander aux uns ni aux autres de véritables garanties. Toujours à la recherche d'une position stable, comme des navigateurs à la recherche d'un nouveau monde, elle se rira de tout principe, tournera en ridicule toute conviction arrêtée, et écrasera sous les murmures toute voix indépendante qui osera lui rappeler et son impuissance et son inanité!

Pour juger d'une manière précise de sa force et de sa puissance, le ministre est venu demander à la chambre un vote de fonds secrets. Ainsi, se hâtant d'adopter les traditions de tous ces déplorables cabinets que l'opposition a combattus tant de fois et avec de si victorieux arguments, le nouveau ministère transporte la question de son existence sur le terrain de la police secrète. Ce qu'il y a de plus immoral, de plus corrompu à la fois et de plus corrompu dans un gouvernement, voilà sous quelle bannière le cabinet va combattre sérieusement pour la première fois. Ses principes, vous les lui demanderez en vain; il hésitera à vous répondre, il regardera la droite, il explorera la gauche, il attendra de quel côté doit lui venir le secours, et il demandera au milieu, à ce milieu qui vote toujours, les moyens de comprimer à la fois et la gauche et la droite.

Les questions sociales qui s'agitent dans le peuple, qui remuent lentement les masses avant que le mouvement puisse arriver et se faire sentir à la surface, il feindra de les oublier; ou si quelqu'un de ces hommes qu'on appelle des exaltés le force à y penser un moment, il n'aura pour elles qu'un froid dédain et remettra à l'avenir qui ne vient jamais de bon gré le soin de les décider.

La police secrète! voilà le terrain moral où les opinions divergentes vont se rencontrer! Mais vraiment, depuis dix années qu'une immuable pensée préside aux destinées de la France, et que bien des millions ont été jetés dans la gueule toujours béante de ce gouffre immonde qu'on appelle la police secrète, qu'a donc empêché cette police? est-ce par hasard la dernière insurrection de mai qu'elle devait savoir et qui pourtant a eu lieu? c'est peut-être celle de juin? Hélas! ni l'une ni l'autre. Chaque fois qu'une tentative est venue élever un drapeau contre le 10 août, la police a prouvé qu'elle l'avait prévue, qu'elle la savait... mais qu'elle n'avait pu l'empêcher! A quoi donc sert-elle? Il y a pourtant une justice à lui rendre. Elle a joué dans les événements d'avril un rôle fatal; elle les connaissait, elle y a poussé... Les débats l'ont trop prouvé.

Ainsi donc, impuissante à rien empêcher, elle ne sait que faire éclater des malheurs qui se préparaient, qu'entraîner des hommes enthousiastes ou passionnés à des manifestations fatales.

Les ministres viennent vous promettre de ne plus salarier la presse pour soutenir des doctrines menteuses, pour déverser l'injure, les calomnies sur les défenseurs des opinions opposantes; ils vous promettent de ne plus acheter les consciences et de laisser l'esprit public soutenir ou abandonner les organes de la presse.

C'est bien! nous prenons acte de la déclaration. Nous désirons qu'elle soit sincère.

Mais alors dites-nous, ministres qui demandez des fonds secrets, à quoi ils vous serviront. Ils sont impuissants à jamais empêcher les manifestations des partis; vous ne voulez plus salarier la presse. Pourquoi donc demandez-vous qu'on remette en vos mains ce petit million de fonds secrets, cette arme meurtrière qui a blessé tant de gens? Qu'en voulez-vous donc faire? K.

## COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audience du 13 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Lors du passage du duc d'Orléans dans notre ville, on se souvient que des placards injurieux furent affichés dans plusieurs de nos faubourgs. A peu près vers le même temps, un pamphlet avait été répandu à Lyon et dans les communes circonvoisines.

La police fit une descente dans l'imprimerie du sieur Pitrat pour rechercher des traces soit des placards, soit du pamphlet. On crut reconnaître de l'analogie entre les caractères de l'imprimerie Pitrat et ceux qui avaient servi à l'impression du Démocrate. Pitrat le fils, qui se trouvait seul alors dans l'atelier de son père absent, avoua avoir reçu d'un sieur Bouchut, bonquiniste et écrivain public, un manuscrit intitulé: le Démocrate. Il en avait tiré une centaine d'exemplaires qu'il avait remis à Bouchut. Celui-ci dénonça à son tour le sieur Guinaud, marchand de bric-à-brac, comme l'auteur du pamphlet. C'était des mains de ce dernier qu'il avait reçu le manuscrit dont il avait confié l'impression à Pitrat fils.

Aujourd'hui, à l'audience, aucun des accusés ne veut accepter la responsabilité des articles contenus dans le Démocrate lyonnais, articles que nous croyons inutile de répéter, et qui semblent sortis des officines obscures d'un pamphlétaire au rabais.

Pitrat fils et Guinaud ont été acquittés. Bouchut, déclaré coupable avec circonstances atténuantes de provocation non suivie d'effet au renversement ou à la destruction du gouvernement, d'offense au roi dans le but d'exciter à la haine ou au mépris de

sa personne ou de son autorité, et enfin d'attaque contre la propriété, a été condamné à deux ans de prison.

## Chronique Lyonnaise.

On écrit de Brignais (Rhône):

La commune de Brignais vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Scribani, ancien officier au 10<sup>e</sup> chasseurs à cheval, décoré sur les murs de Constantine après trente-un ans de service.

Ses funérailles ont eu lieu mardi dernier, plus de 400 personnes y assistaient.

La garde nationale en armes lui a rendu les derniers honneurs.

Tous les anciens militaires retraités et décorés, ainsi que MM. les maires, adjoints, conseillers municipaux, corps d'officiers et gardes nationaux des communes voisines, s'étaient rendus à Brignais pour assister à cette triste cérémonie, où se trouvait aussi une députation de la loge des Enfants d'Hiram (de la maçonnerie lyonnaise), à laquelle appartenait le défunt.

Deux anciens militaires décorés et deux membres de la députation maçonnique, revêtus de leurs insignes, tenaient les coins du drap.

Un des membres de cette députation, M. Math..., a prononcé au bord de la fosse un discours dans lequel il a passé en revue la vie du soldat à qui ses amis venaient dire un dernier adieu, et qui a profondément ému tous les assistants.

— La diligence de Roanne à Lyon a versé hier matin à la descente et au bord du précipice de Buvey. La négligence de l'administration des ponts-et-chaussées est la seule cause de cet accident qui heureusement n'a pas eu de suites fâcheuses; les voyageurs en ont été quittes pour quelques contusions. Quand on songe au danger auquel ils ont échappé, on est vraiment peiné de voir MM. les ingénieurs toucher fort soigneusement leurs appointements et ne pas toucher du tout à une route au bord d'un précipice. De deux routes, on peut dire qu'il n'en existe pas une. La nouvelle n'est pas achevée et les travaux sont suspendus; l'ancienne est délabrée. Quand finira cet état de choses qui fait craindre journellement pour la vie de quelques centaines de voyageurs?

— Une femme nommée Girard, âgée de 90 ans, mendiant, s'est trouvée indisposée mardi dernier au soir. Il fallait dépenser 35 cent. pour un médicament, elle n'a pas voulu sacrifier cette somme; elle est morte quelques minutes après.

On a trouvé dans son domicile, où elle couchait sur un grabat, six cents pièces de 5 f., vingt pièces de 5 f. 80 c., vingt pièces d'or de 23 f. 55 c., huit pièces de 47 f. 20 c., quatre billets de banque de 1,000 f., une obligation de 1,000 f., une rente viagère de 2,000 f.

— Tout est tranquille à Rive-de-Gier. Néanmoins les ouvriers mineurs de l'Union et de la Compagnie Générale persistent toujours dans leur refus de travail.

On a diminué le nombre des troupes. Il n'y a plus maintenant dans la ville et aux environs que deux compagnies du 56<sup>e</sup> et un détachement de cavalerie du 4<sup>e</sup> chasseurs.

On attend avec impatience à Rive-de-Gier que l'état des choses permette le départ des soldats en garnison. L'enseignement primaire souffre beaucoup de ce long séjour, car, pour loger la troupe hors des maisons des habitants, on a été obligé de faire évacuer les écoles publiques, et depuis plus de 15 jours les enfants sont privés de l'enseignement.

— C'est samedi prochain que doit être appelée, devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, l'affaire de coalition des ouvriers de Rive-de-Gier. Le nombre des prévenus est de 14. Nous félicitons l'autorité judiciaire de la célérité qu'elle a apportée dans l'instruction et la mise au rôle de cette affaire.

Le séjour prolongé des prisons et surtout de la prison de Saint-Etienne, où le grain encore bon se trouve plus qu'ailleurs mêlé à l'ivraie, où l'oisiveté, mère de tous les vices, règne en souveraine, ne pourrait avoir que des conséquences on ne peut plus funestes pour des hommes jusqu'ici habitués au travail, des hommes qui, comme nous l'avons dit déjà et comme on le juge généralement à Rive-de-Gier, sont plus ignorants que coupables, plus dignes de pitié que de châtiement.

— La cour d'assises de la Loire a clos sa session dans l'audience du 13 mars par une seconde condamnation à mort prononcée, pour crime d'infanticide, contre la fille Claudine Allay. Il faut dire que cet arrêt a été rendu par contumace.

La fille Annette Dufour et Claude Bouffaron, dont nous avons annoncé la condamnation, la première à la peine capitale, le second aux travaux forcés à perpétuité, ont formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt du 2 de ce mois.

— Un vol audacieux vient d'être commis à Marseille dans un des plus élégants magasins de meubles de la fashionable rue Saint-Ferréol. Un individu, ayant une casquette négligemment posée sur la tête, vêtu d'une assez confortable veste en tiretaine, et le devant du corps couvert d'un vaste tablier en coutil, se présente à M. C...,

marchand de meubles, et lui demande de la toile cirée pour placer sur une table. M. C... va chercher la toile cirée au fond de son magasin, lentement suivi par le prétendu acheteur, qui avise sur une étagère une fort élégante pendule de voyage, en bois de palissandre, sans balancier et sans cylindre, ainsi que ces sortes de pendules sont faites. Notre homme alonge prestement la main, saisit la pendule par son anse en bronze et la place rapidement sous son tablier. M. C... arrive avec sa toile cirée, et l'amateur de pendules, après avoir examiné cette toile, se frappe le front et se montre vivement contrarié d'avoir oublié la dimension de sa table. En même temps qu'il se mettait en devoir d'aller chez lui pour mesurer sa table, un bruit argentin sort de son ventre; neuf coups d'un timbre sonore se succèdent sous son tablier: le voleur devenait pendule. M. C... compte les coups, et tout étonné dit à l'homme au surtout de tiretaine: « Mais vous sonnez les heures! — Oui, Monsieur, répondit-il sans se déconcerter, j'ai acheté tantôt une pendule et je l'ai mise dans mon tablier; je me meuble. Dans une minute je retourne avec la mesure de la table, je suis à vous. »

Voilà notre individu qui s'élançait dans la rue; M. C..., se ravisant, s'aperçoit de la disparition de sa pendule et court après le voleur qui, en fuyant à toutes jambes, donnait la réplique de neuf heures. Mais M. C... l'atteint au milieu de la rue Pisançon et réclame le meuble volé; l'amateur le lui met brusquement dans les mains, et disparaît sans que les cris de: *Arrêtez le voleur!* aient pu le faire saisir par quelque passant.

## Paris, 13 mars 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'opinion est toujours dans l'attente du vote qui doit intervenir à propos des fonds secrets. M. Thiers a pris depuis deux jours un air et des allures qui sembleraient annoncer qu'il est sûr du succès, et ses amis ne témoignent pas plus de doute que lui à cet égard. Cette grande confiance est venue, dit-on, d'une scission bien prononcée dans les 221, scission qui pourrait avoir pour résultat d'amener la partie récalcitrante de cette minorité à ne pas mettre sa faiblesse en évidence. S'il en était ainsi, il ne faudrait pas s'étonner que les fonds secrets fussent votés à la presque unanimité; car les 221 et la gauche Barrot se trouveraient par ce fait parfaitement d'accord pour donner à M. Thiers le vote de confiance qu'il sollicite. Jamais ministère n'aurait obtenu une majorité plus complète, puisque, dans ce cas, M. Thiers aurait pour lui près de quatre cents voix. L'opposition dynastique recueillerait alors le fruit de son habileté; elle offrirait au pays le spectacle d'une touchante confraternité qui réunirait dans une même opinion M. Barrot et M. Jacqueminot, les 221 et les 213, c'est-à-dire les natures jusqu'à présent les plus antipathiques et les plus ennemies.

— Pour retenir sous le drapeau du nouveau cabinet les députés de l'opposition qui ne portent pas le sentimentalisme pour M. Thiers jusqu'à lui accorder sans garanties le vote de confiance qu'il demande, on leur promet qu'aussitôt que la question ministérielle sera vidée, des épurations très-importantes auront lieu dans la haute administration. M. Thiers ne peut aucunement prendre de pareils engagements; il n'a pas plus obtenu la destitution en promesse de certains fonctionnaires qu'il n'a obtenu un blanc-seing pour dissoudre la chambre, dans le cas où la majorité viendrait à lui manquer. On a bien consenti à nommer M. Thiers ministre, parce que c'était le seul moyen de sortir d'embarras; mais, en lui remettant le portefeuille et la présidence, on s'est bien réservé d'apporter à sa présidence toutes les entraves possibles. M. Thiers n'a pas plus pris ses garanties vis-à-vis de la couronne que l'opposition n'a pris les siennes vis-à-vis de lui.

— La loi sur les sucres présentée par le ministère du 12 mai n'a pas obtenu, à ce qu'il paraît, l'assentiment du nouveau cabinet. Il serait question de présenter un autre projet d'après lequel l'impôt sur le sucre colonial serait reporté à 45 fr. On ferait payer cher, du reste, au sucre indigène ce simulacre de haute protection; car, par la même loi, on augmenterait encore l'impôt dont il est en ce moment frappé, avec promesse de l'augmenter progressivement jusqu'à ce que les deux productions fussent soumises à des droits égaux. On voit que l'administration actuelle n'est pas plus favorablement disposée que la précédente pour la fabrication indigène.

— M. Cunin-Gridaine est inconsolable de la perte de son portefeuille. De tous les membres du dernier cabinet, c'est celui pour lequel sa chute a été le plus pénible.

M. Teste a repris sa place au barreau, et on l'a même déjà entendu au palais depuis qu'il n'est plus ministre de la justice.

— Le rapport sur le projet de loi relatif à la conversion des rentes est prêt. M. Muret de Bord, rapporteur de la commission, a soumis son travail à M. le ministre des finances et il a obtenu son approbation.

— M. Thiers a la conscience de sa faiblesse; il sait bien que son pouvoir ne tient qu'à un fil. Aussi emploie-t-il tous les moyens qui sont à sa disposition pour disloquer le parti des conservateurs. Le *Morning-Chronicle* est, à Londres, un des organes qu'il se plaît surtout à inspirer. C'est cette feuille whig qui l'appelait l'autre jour un homme de génie, et qui ajoutait qu'il était aujourd'hui le seul homme qui pût sauver la monarchie de juillet. Nous doutons que le roi Louis-Philippe, si juste que soit son jugement sur sa situation, signe le brevet décerné à M. Thiers par l'organe avoué du ministère anglais.

Cette bienveillance du *Chronicle* pour l'élève de Talleyrand a été expliquée chez beaucoup de personnes par une subvention que M. Thiers donnerait à ce journal. Cette explication, sans être invraisemblable, n'est pas nécessaire. On sait que M. Thiers est le partisan absolu de l'alliance anglaise; on sait qu'il s'oppose à l'extension de notre marine; on sait enfin qu'il a déclaré à la tribune que nous

devions laisser à l'Angleterre la suprématie maritime. Les Anglais seraient bien difficiles si l'avènement du ministre anglo-mané ne les satisfaisait pas.

Le *Morning-Chronicle* érige aujourd'hui en factions incommodes à la royauté les 221 qui reçoivent toutes leurs instructions des Tuileries. Les aides-de-camp du château ne sont plus des compères, comme nous autres bonnes gens l'avions follement imaginé:

« Malheureusement, dit sans rire le journal whig, il s'est formé depuis dix ans en France un parti de la cour qui a su si bien identifier ses intérêts avec ceux du monarque, qu'il faudrait un effort extraordinaire pour secouer le joug et le désavouer. Quand on voit les 221 se réunir et nommer des commissaires pour contrôler les choix de la couronne, il est impossible de supposer que Louis-Philippe supporte de gaité de cœur une pareille tyrannie, quoiqu'elle prenne pour prétexte l'intérêt monarchique. Mais ces hommes-là représentent les idées de la cour. Ce sont des fonctionnaires, des favoris, des aides-de-camp, et tant qu'ils n'auront pas encouru une disgrâce signalée, le monde s'imaginera qu'ils jouissent de la même influence.

» Ce qui a principalement faussé le gouvernement représentatif, c'est la présence des fonctionnaires publics dans la chambre des députés. Comment ces fonctionnaires auraient-ils pu, sans compromettre leur honneur et leur caractère, se faire défenseurs de tout ministère? Ils ont préféré se rattachar au roi, et le plus grand nombre d'entre eux professent une obéissance implicite à ses volontés. C'est le *Journal des Débats* qui s'est rendu auprès d'eux l'organe de ces volontés. Mais il n'en est plus ainsi. Dans l'état critique des affaires politiques, le roi est trop sage pour se mettre dans l'opposition contre son ministère.

Il n'y a qu'une observation vraie dans ces lignes; elle est relative à ces fonctionnaires qui, désorientés dans leur dévouement banal, et n'osant plus tirer l'épée pour tels ou tels cabinets transitoires, ont choisi un protégé moins instable et qui soit pour eux, par reconnaissance, un protecteur que les changements d'administration n'ébranlent pas dans sa bienveillance. Mais que la couronne voie avec peine le zèle bruyant de ses prétendus amis, c'est ce que pas un seul homme, pas un seul, ne croira en France. Nous rappelons que la liste civile a fait faire des tirages particuliers des articles fougueux de M. Fonfrède en faveur du gouvernement personnel. A coup sûr, si un amipouvait paraître incommode et dangereux, c'est bien celui-là. A cette heure, nous pourrions citer telle sentinelle avancée des 221 dont les services compromettants sont grassement payés, et qui a jeté aux orties la casaque par trop usée de Robert-Macaire, parce qu'elle a reconnu que le pourpoint de Blondel lui donnait une situation plus lucrative.

— L'administration des postes s'est peu soucieuse jusqu'à présent des plaintes qui lui sont adressées, chaque jour et de tous côtés, sur l'inexactitude des malles-postes. En vain les journaux de Paris et des départements l'ont avertie des inconvénients graves qui résultaient pour le commerce de l'irrégularité de son service. M. Conte n'a pris aucun soin de remédier à ces abus réitérés, et les négociants du Havre, fatigués de faire entendre des plaintes auxquelles M. le directeur des postes n'a point encore voulu satisfaire, viennent de s'adresser au ministre des finances pour que l'imprévoyance de l'administration fût enfin redressée.

M. Pelet (de la Lozère) a reçu aujourd'hui une pétition signée des commerçants les plus notables de la ville du Havre.

Nous espérons que cette démarche déterminera enfin M. Conte à prendre les mesures nécessaires pour que le service des malles-postes n'offre plus de ces irrégularités qui compromettent tant d'intérêts.

— C'est le 14 mars que viendra devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir l'affaire des prétendus troubles de Nogent-le-Rotrou.

Les sieurs Haudebourg, Brissard et Sauveray, poursuivis à ce sujet, paraîtront devant le jury pour avoir, suivant l'accusation, apporté des entraves à la libre circulation des grains.

— Le ministre des finances, dit l'*Eclair*, a fait afficher à Anvers un placard signé de lui, relativement à la démonétisation des anciennes monnaies, en français et en flamand. C'est la première fois, depuis la révolution, qu'un placard émané du ministère se trouve dans les deux idiomes.

— On nous écrit de Rome:

« Les quatre brigands qui, l'année dernière, ont dévalisé don Miguel chassant dans la forêt de Nettuno, ont été saisis par les autorités de Velletri; ils étaient encore en possession des beaux fusils qu'ils avaient enlevés à ce prince, et s'en servaient eux-mêmes dans leurs parties de chasse, ce qui les a fait découvrir. On dit qu'ils seront condamnés comme coupables du crime de lèse-majesté au premier chef. Don Miguel est encore, comme on sait, reconnu roi de Portugal par la cour de Rome. »

### BULLETIN DE LA BOURSE DU 13 MARS.

La rente était très-ferme avant l'ouverture. On a fait à Torton 83 17 1/2, et le premier cours au parquet a été 83 15.

La rente a fléchi aussitôt après l'ouverture, et elle est tombée graduellement à 83; elle est remontée au moment de la clôture, et elle a fermé à 83 10.

A 4 heures, elle était à 83 05.

La cause de cette baisse est le bruit qui s'est répandu que M. Muret de Bord avait annoncé que M. Pelet (de la Lozère) partageait les opinions de son prédécesseur relativement à la conversion.

Ce bruit a aussi agi sur le 5, qui est tombé à 112 45, et a fermé à 112 60.

Par ordonnance du roi en date du 12 mars, le premier collège électoral du département de la Loire-Inférieure est convoqué à Nantes pour le 4 avril prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Dubois aux fonctions de directeur de l'Ecole normale.

Par ordonnance du roi, en date du 12 mars, le 4<sup>e</sup> collège électoral du département des Vosges est convoqué à Remiremont pour le 11 avril prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Bresson aux fonctions de directeur-général de l'administration des forêts.

La commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir des crédits pour subvention aux fonds de retraite des affaires étrangères et des finances, a nommé pour rapporteur M. Pascalis.

La commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 650,000 fr. pour l'inscription de pensions militaires en 1840, a nommé M. Vergnes président et M. Allard secrétaire et rapporteur.

La commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministère de la guerre des crédits extraordinaires pour le paiement des créances arriérées, a choisi pour son président M. le général Subervic et pour secrétaire M. de Loynes.

## Faits Divers.

Une cérémonie bien touchante s'est accomplie, il y a peu de jours, dans la commune de Montagne (Gironde). Le curé de cette commune, âgé de 76 ans et 6 mois, escortait à sa dernière demeure Marie Musset, veuve de Jean Laporte, décédée le 3 mars, à l'âge de 100 ans 10 mois et 18 jours. Cette femme avait joui jusqu'à son dernier soupir de la plénitude de ses facultés intellectuelles. A 100 ans elle faisait encore son pain. Elle a été accompagnée au lieu du repos par toute sa famille, très-nombreuse, surtout du côté de son fils aîné, Jean Laporte, âgé de 70 ans, et père de dix enfants, tous vivants, dont sept garçons. Elle a été portée à l'église par douze de ses petits-fils.

## Extérieur.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 27 février. — Le divan continue à s'alarmer vivement des préparatifs formidables de Méhémet-Ali et de sa ferme volonté de ne point fléchir devant les exigences de la politique. Reschid-Pacha interpelle chaque jour les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie au sujet des négociations entamées entre les deux cabinets, et on le berce sans cesse de l'heureux et prochain résultat de la mission de M. de Brunow.

Néanmoins, les ministres turcs, avec leur gros bon sens, voient bien l'impossibilité d'une union entre deux éléments aussi incompatibles que les principes anglais et russe. Ces considérations les inquiètent beaucoup, malgré les protestations de lord Ponsonby, et les plus clairvoyants redoutent, en cas d'accomplissement de cette fameuse alliance, un débèment de l'empire pour résultat définitif de la question d'Orient.

En attendant, la situation de M. de Pontois est des plus délicates; mais il est certain qu'il a reçu des instructions nettement tracées de notre gouvernement.

M. de Pontois a été appelé le 11 de ce mois en conférence privée chez Reschid-Pacha. Le ministre turc s'est plaint à l'ambassadeur de la politique de la France à l'égard de Méhémet-Ali. Il a prétendu que le motif qui portait le divan à réclamer la médiation des puissances, c'était la crainte de voir l'ambition du vice-roi et de son fils les porter à rompre plus tard les traités qui auraient été conclus entre eux et la Porte.

M. de Pontois, dans une réponse pleine de mesure et d'énergie, n'a pas eu de peine à combattre les arguments de Reschid. Tout en s'efforçant de calmer ses alarmes, il lui a répété que le parti le plus sage que pût prendre le gouvernement turc était de terminer directement les difficultés avec Méhémet-Ali, sans se préoccuper d'une vaine considération de vanité avec un homme qui désire rester sujet et tributaire du sultan; qu'il est bien moins honorable de se mettre sous la tutelle des puissances étrangères. Un jour, a dit M. de Pontois, vous reconnaîtrez que la France était seule désintéressée dans cette affaire, et la meilleure amie de la Turquie. Mais alors il ne sera plus temps, et vous vous trouverez, faute de l'avoir écoutée, en face de difficultés insurmontables. Le concours seul de la France peut vous sauver, car, par vous-mêmes, vous ne pouvez rien.

Bien que vous m'avez tenu à l'écart, a ajouté notre ambassadeur, ne croyez pas que j'ignore rien des sourdes menées de la diplomatie; seulement, d'après les instructions de mon gouvernement, je devais attendre les événements et agir en conséquence. Aujourd'hui, puisque vous m'offrez vous-même l'occasion de m'expliquer avec franchise, je n'hésite pas à vous dire que l'on veut vous entraîner dans un piège en vous empêchant de traiter avec le vice-roi; pour moi, j'espère encore que vous ne suivrez pas des conseils funestes; mais, si, contre mon attente et celle de mon gouvernement, une convention est signée entre la Porte et une puissance quelconque pour une intervention armée contre Méhémet-Ali, j'ai l'ordre formel de demander immédiatement mes passeports; la France n'hésitera pas à employer les moyens qu'elle jugera convenables pour soutenir ce qu'elle a déjà avancé.

Cette explication du ministre français a produit une assez forte impression sur Reschid-Pacha; car la Porte veut conserver l'amitié de la France, et, si notre diplomatie ne se fait pas, il est sûr que jamais le gouvernement turc ne voudra se brouiller avec le nôtre.

Le fait est qu'aucune convention n'a été signée jusqu'à ce jour. On prétend cependant que la Russie a offert de mettre à la disposition de la Turquie une armée de 30,000 hommes, qui serait réunie à celle des Turcs. Ce qu'il y a d'incroyable dans ce bruit, c'est qu'on ajoute que lord Ponsonby appuie le gouvernement russe à propos de cette intervention armée.

Nous avons eu, ces jours derniers, une grande intrigue de sérail. La validé traitait, de concert avec Ali-Bey, son khatib et kishlar-aga, une conspiration qui a été déjouée. Les principaux ulémas et le cheik el-islam sont, à ce qu'il paraît, compromis. Le kishlar-aga a été exilé. Le complot était ourdi en haine du hattî-scheriff.

EGYPTE. — ALEXANDRIE, 26 février. — Nous sommes loin de désespérer d'une solution favorable aux intérêts de Méhémet-Ali; mais quelle que soit la tournure que prennent les affaires, l'Egypte est prête à subir le choc. Le pacha ne sera pas pris au dépourvu. Les côtes des deux mers sont bien fortifiées et bien gardées; les troupes de terre et celles des escadres sont animées des meilleures dispositions. Les provisions de toute espèce abondent dans les arsenaux, aux magasins, partout; 70,000 réguliers en Syrie; 24,000 irréguliers qui ont déjà reçu l'ordre de s'avancer vers nous, laissant pour garder les points occupés 16,000 irréguliers, et le shérif avec ses Arabes. En Egypte, 36,000 hommes sur les escadres, troupes de débarquement comprises, capables de combattre sur terre comme à bord; 4,500 hommes de l'arsenal d'Alexandrie, enrégimentés et se formant aux manœuvres; cinq régiments d'infanterie, deux de cavalerie, un d'artillerie, 4,000 hommes vigoureux et instruits des écoles militaires et autres, 8,000 hommes de milice ur-

baine d'Alexandrie, 4,000 de Rosette et de Damiette, 20,000 du Caire, 70,000 ouvriers des arsenaux du Caire et des différents fabrications, 50,000 Bédouins déjà tout prêts, 100,000 encore, s'il le fallait, à appeler des différentes limites de nos déserts; derrière ces masses organisées, les populations dont le vice-roi exciterait bien l'enthousiasme, si les circonstances l'exigeaient; car on se ferait une idée bien fautive de l'esprit des populations musulmanes, si on les croyait mortes au sentiment religieux.

Viennent un danger suprême, et la guerre sainte est aussi facile à allumer, aussi ardente, aussi échevelée que dans les temps anciens; et pour diriger cette guerre, Méhémet-Ali, le conservateur de l'islamisme dont le nom seul exerce sur tous les croyants une puissance magique; puis Ibrahim, l'homme des batailles, le chef redouté, avec ses bataillons accoutumés à combattre et à vaincre par les moyens empruntés aux nations civilisées, les mêmes que ceux qui seraient employés contre lui.

Y a-t-il, je le demande maintenant, une stupide présomption à croire qu'avec de tels éléments de résistance, on peut attendre de pied ferme l'agression d'une escadre anglaise, d'une armée russe, flanquée même de régiments autrichiens? On est bien fort quand on combat sur son terrain pour ses dieux et ses foyers, soutenu par des armées aguerries et toujours victorieuses, par des populations entières, furieuses de haine contre des étrangers agresseurs; les femmes elles-mêmes pousseraient les hommes au combat. « Chaque palmier serait un ennemi pour eux, si la guerre sainte s'allumait à mon souffle, » disait le vice-roi.

**SYRIE. — BEYRUTH, 21 février.** — Voici un événement qui a mis toute la ville de Damas en émoi. Mercredi 5 février, le père Thomas, supérieur du couvent espagnol, et son domestique quittèrent leur monastère pour aller, dit-on, vacciner dans le quartier juif. Ils ne sont plus rentrés chez eux; ils ont disparu, on ne sait où ni comment.

Les consuls et les autorités du pays font partout des recherches et on n'a rien découvert; on soupçonne quelques familles juives. Le gouverneur-général, Sheriff-Pacha, met la plus grande activité à poursuivre cette affaire; il fait mettre tous les jours des israélites à la torture pour les forcer à nommer les auteurs d'un crime qui révolte tout le monde. Soixante-quatre enfants hébreux ont été mis en prison; on espère que l'un d'eux pourra déclarer quelque chose qui mettra sur la trace des coupables.

Tous les cimetières ont été fouillés; le consul de France promet une récompense à ceux qui découvriront les cadavres des victimes.

**Variétés.**

**L'ILE DE MALRINAU.**

A l'extrémité nord-ouest du lac Huron se trouve une île de peu d'étendue, mais qui, par la beauté pittoresque de son paysage, l'importance de sa position et de son commerce, mérite d'attirer l'attention du voyageur. L'île de Michilimac, que, par abréviation, l'on nomme aussi Malrinau, est située par 84° 15' de longitude et 45° 61' de latitude, à l'entrée d'un détroit formé au sud par la pointe du Michigan, et au nord par le territoire du Nord-Ouest, qui dernièrement a été annexé à cet état. Elle fait partie d'un petit archipel où l'on remarque l'île de Boisblanc que les Américains nomment par corruption *Boblaie*; c'est la plus considérable du groupe. Sa forme est longue et étroite, sa surface entièrement recouverte de pinacés; elle est située au sud de Malrinau. La petite île Ronde est la troisième du groupe; le nom en indique la forme; elle est entre les deux précédentes.

Mes nombreuses excursions sur les grands lacs me conduisirent plusieurs fois dans l'île qui nous occupe, et qui, en sa qualité de port d'entrée, est un lieu de relâche forcée pour tous les navires qui vont du lac Huron à celui de Michigan, et alternativement. Ma première visite, qui ne fut que de quelques heures, eut lieu le 28 août 1838. Il était presque nuit lorsque notre steamer parvint à la jetée; nous venions de glisser sur une mer d'eau douce, à la vérité, mais qui rappelle l'immensité de l'Océan, et qui, dans ce moment, présentait le calme le plus parfait; c'était une masse limpide parfaitement unie, et interrompue seulement par le long sillon que notre rapide locomoteur laissait après lui. Les files devant lesquelles nous venions de passer, totalement désertes, reflétaient sur cette onde pure, et comme dans un miroir, la beauté de l'épaisse végétation qui les couvrait; tout dans cette scène sublime était tranquille.

Assis sur le pont, nous respirions en silence l'air frais du soir, et les matelots eux-mêmes semblaient craindre de troubler par les rudes accents de leurs voix ce doux sommeil de la nature. Mais, en approchant de la terre, tout changea subitement: une petite flottille de bricks et de schooners s'avancait dans le port; partout l'on entendait le mélange des voix et des accents; l'un parlait français, une voix anglaise lui répondait; mais la plupart ne pouvaient articuler que l'idiome si doux des langues indiennes. Beaucoup d'Ottawas étaient répandus le long du rivage, et virent à bord aussitôt que nous fûmes amarrés; une simple couverture était jetée sur leurs épaules, et leurs longues chevelures frisées faisaient paraître leurs têtes d'une grosseur disproportionnée. Etant ensuite descendu à terre, un vieillard courbé par les ans, et dans un état complet d'ivresse, s'approcha de moi; il était supporté sous les bras par deux jeunes gens, car ses jambes fléchissaient sous le poids de son corps; une chemise en lambeau couvrait seule sa nudité; le vermillon dont il avait peint son visage, détrempé par ses libations bachiques, coulait sur son cou; et, en me tendant la main pour mendier de l'eau-de-vie et du tabac, sa langue épaisse ne lui permettait que difficilement d'articuler: « Donne, car je suis un grand chef, la terreur des hommes, grand, grand, grand. »

Il était réellement le chef principal des Ottawas; sa puissance s'étendait sur des milliers de guerriers, et le voyageur pouvait cheminer durant des mois entiers sans sortir de ses domaines. Vous riez, lecteurs, de ce vieillard faible et ivre, se vantant de sa grandeur, et cependant vous gardez votre sérieux quand vous entendez les grands de la terre parler avec orgueil de leur gloire et se parer du titre d'excellence, comme si l'excellence était le partage de l'homme. Puissant! cet homme ne l'est-il pas plus qu'eux, car la vie d'un millier de ses semblables dépend de son bon plaisir? Riche! et les géants des forêts ne tombent-ils pas à son ordre, et a-t-il jamais foulé un sol qui ne fût le sien? Redouté! et les sanglantes chevelures qui s'entremêlent à chaque mouvement de son corps ne prouvent-elles point qu'il est la terreur des hommes? Et, de plus que tous les grands de vos nations civilisées, ne jouit-il pas du plus précieux des biens, la liberté? Pour ma part, je ne sais si l'orgueil de ce sauvage ne semblera pas plus pardonnable aux yeux de Jehovah que l'insolence de ceux qui, appelés aux lumières des sciences et du christianisme, devraient apprécier la vanité des vanités de ce monde.

Pendant que l'on transportait à bord le combustible nécessaire pour la continuation de notre route, je parcourus les deux

longues rues du village et suivis ensuite la côte couverte de wigwams indiens. Je ne pouvais me lasser d'admirer le bel effet des derniers rayons du soleil se cachant derrière les forêts de Ouiscousin, et qui, venant se briser sur les eaux du lac, semblaient déifier les efforts de la nuit qui couvrait déjà de son voile obscur le côté opposé à ce beau paysage. Partout les feux des Indiens scintillaient dans l'obscurité, et c'était avec chagrin et impatience que je reconnaissais l'impossibilité de distinguer le sommet des rochers gigantesques qui s'élançaient au-dessus de ma tête. Bientôt il fallut s'éloigner, et je me promis de revenir dans un lieu qui offrirait un si vif attrait à ma curiosité, mais peu s'en fallut que cette nuit ne terminât mon pèlerinage, et que je ne connusse à mes dépens toute la vérité du vieil adage: *L'homme propose et Dieu dispose*; car à peine eûmes-nous pénétré dans le lac Michigan, que nous fûmes assaillis par une effroyable tempête; en peu d'instants notre gouvernail fut démonté, l'une des roues de la machine emportée, et les deux tuyaux courbés par la violence de l'ouragan. Il était minuit, et le capitaine avait entièrement perdu sa route; nous nous supposions cependant près des îles du Castor. Ne pouvant diriger notre course, nous fûmes pendant toute la nuit le jouet des vagues gigantesques qui nous poussaient vers l'immense banc de sable appelé *L'Ours endormi* (sleeping bear), qui, sur la côte occidentale du Michigan, élève à plus de trois cents pieds sa crête nue et stérile. Au point du jour, nous découvrîmes cette falaise redoutée à un mille au plus du navire, et s'étendant comme un long ruban dont la blancheur formait un singulier contraste, au milieu des vagues obscures qui battaient son flanc avec furie; et de nuages menaçants qui roulaient au-dessus de sa tête; les vents étaient déchaînés et nous poussaient avec la rapidité de l'éclair au-devant de notre ruine. Plusieurs centaines d'émigrants, hommes, femmes et enfants, étaient à bord, se rendant dans les plaines de l'Illinois. Rien ne peut rendre la confusion de la scène qui se passait sous nos yeux, le fracas de la foudre, le bruit des coils que l'on jetait par-dessus bord, les cris des matelots, la terreur des femmes, les vagissements des enfants, le désespoir de la plupart! Une vieille femme seule était calme et résignée; sans personne au monde, la vie avait peu de charme pour elle; en peu d'instants elle allait rejoindre son fils unique, massacré l'année précédente par les sauvages. Deux ancres étaient à bord, et là résidait notre seule espérance: l'une est jetée, mais le câble se brise aussitôt; la dernière va être lancée et une corde seule nous sépare de l'éternité! Le silence était profond, nul n'osait respirer... mais une violente secousse se fit sentir; puis un long cri de joie lui succéda: l'ancre avait trouvé prise, nous étions sauvés. J'ai vu les orages de la Manche, ceux de l'Océan, les rafales du banc de Terre-Neuve, les grains des côtes d'Amérique et les tornados des côtes du Mexique, et nulle part je n'ai été témoin d'un déchaînement des éléments comparable à celui que présentait cette mer d'eau douce.

Nous nous séparâmes aussi bien que nous le pûmes et gagnâmes Chicago; ensuite nous relevâmes les côtes du Ouiscousin et entrâmes dans la grande baie Verte, où je quittai le navire. Revenu à Malrinau un mois après, je me rendis chez M. Schoolcraft, l'illustre voyageur qui, le premier, découvrit les sources du Mississippi, et qui est actuellement agent-général du gouvernement américain auprès des Indiens Chippeways et Ottawas; je prolongai quelque temps mon séjour dans son petit domaine.

Je savais qu'il avait épousé une des descendantes des Chippeways, et bien que la santé de Mme Schoolcraft fût des plus chancelantes, elle voulut bien me faire voir de sa société; au lieu de la squaw indienne que je m'attendais à voir, je fus heureux de rencontrer une personne aussi remarquable par ses aimables qualités que par son esprit élevé et l'étendue de ses connaissances; elle a été remarquablement belle, et elle encore fort agréable. Je conserverai toujours un souvenir de reconnaissance pour la bonté avec laquelle voulut bien me recevoir, aux confins du monde civilisé, cette digne compagne d'un homme de bien.

En ce moment, près de quatre mille Indiens étaient rassemblés dans l'île pour recevoir les présents et les annuités que leur accorde le gouvernement des Etats-Unis. Le jour de mon arrivée, les chefs devaient se réunir en grand conseil à la maison de mon hôte. Ils étaient environ cent cinquante, la plupart portant le costume indien, d'autres quelques parties de l'habillement des blancs, quelques-uns des uniformes d'officiers. Un vieillard, entre autres, était parmi ces derniers, et ses brillantes épaulettes formaient un ridicule contraste avec ses longues boucles d'oreilles et les plaques de fer blanc et d'argent qui pendaient autour de son cou. Ce qui choquait davantage était l'oubli volontaire du vêtement que nous regardons comme le plus indispensable à un homme, mais qui gêne singulièrement la liberté des mouvements du sauvage. Ainsi, ses grandes guêtres, s'arrêtant au milieu des cuisses, laissaient à découvert les parties du corps que nous cachons avec le plus de soin. Ils venaient pour prendre congé, et, sachant que l'agent-général devait se rendre probablement à Washington, ils le chargèrent d'assurer de leur fidélité leur grand-père le président, et lui demandèrent ensuite si pendant son absence *le feu du conseil serait entretenu dans l'île*, exprimant ainsi dans leur langue, si remplie de métaphores, le désir qu'un agent fût laissé pour s'occuper de leurs affaires. Il les rassura sur ce point. J'admirai pendant tout le temps la manière digne et paternelle avec laquelle M. Schoolcraft répondit à toutes leurs demandes, ainsi que les conseils qu'il leur donna, les engageant à vivre entre eux, cherchant à leur prouver les avantages que leur offrait la culture des terres et l'éducation des troupeaux, et les exhortant à abandonner la vie précaire de chasseurs nomades. Je remarquai que, bien qu'entendant parfaitement les langues indiennes, il se servait continuellement d'interprètes. C'est là un des principaux points de l'étiquette des chefs indiens qui affectent de ne pas comprendre d'autre langue que la leur.

Le lendemain je visitai les villages temporaires des Chippeways et des Ottawas; les wigwams des premiers étaient généralement de forme ronde et formés de nattes, ceux des derniers, au contraire, étaient coniques et recouverts d'écorce. Parmi tous ces Indiens on remarquait une tribu d'Ottawas, venus de la côte occidentale de Michigan, d'un lieu nommé *Harbour-Croche*, où est établie une mission catholique; ces Indiens étaient bien vêtus et par leur sobriété et leurs manières pleines de douceur et de retenue montraient qu'ils étaient sincèrement convertis à la foi chrétienne; la plupart d'entre eux portaient des espèces de redingotes en drap bleu et sur la tête un chapeau de feutre bas et à larges bords, couvert de plaques d'argent et entouré de plumes d'autruches. Mais bien différent était le spectacle qu'offraient la plupart des autres peuplades; se pressant autour des boutiques de liqueurs, ils y dépensaient en peu d'instants le montant des annuités qu'ils venaient de recevoir, et que quelques-uns étaient venus chercher de trois à quatre cents lieues, bien qu'elles ne se montassent que de dix à vingt dollars (50 à 100 francs); on leur vendait deux dollars (10 francs) la bouteille une abominable liqueur fermentée nommée *wisky* et qui ne valait pas vingt sous. Pour l'obtenir, ils vendaient tout ce qu'ils possédaient.

Je remarquai, entre autres, une jeune et assez jolie fille Chip-

peway d'environ seize à dix-sept ans que j'avais vue revêtue de son costume indien; j'avais même admiré la manière gracieuse dont elle se drapait dans sa longue couverture le jour du paiement, et je fus étonné de la voir habillée à l'europpéenne. Une robe de toile remplaçait la couverture, des brodequins ses jolis mocassins de peau de cariban, et un vieux chapeau orné d'une énorme plume affublait sa tête; la pauvre fille paraissait bien fière sous ce ridicule travestissement; mais étant retournée au village dans l'après-midi, quel ne fut mon dégoût de la voir se défaire l'un après l'autre de tous les objets de sa toilette pour assouvir cette malheureuse passion des Indiens pour l'eau de feu, et enfin n'ayant plus rien à vendre, offrir de livrer son corps à la débauche pour la modique somme de douze sous. Je détournai les yeux de ce cette dégoûtante scène dont le récit m'a paru nécessaire pour faire comprendre l'un des traits principaux du caractère indien, et la cause future de l'entière destruction d'une race qui, sous bien des rapports, semble mériter un sort meilleur. Pour rendre à M. Schoolcraft la justice qui lui est due, je dois dire qu'il fait tous ses efforts pour arrêter ce fléau, et que par ses instantes prières le gouvernement de Michigan a pris des mesures qui diminueraient considérablement le mal que nous venons de signaler, s'il était possible de les appliquer avec rigueur dans un pays d'une aussi vaste étendue. C'est bien ici que les membres des sociétés de tempérance trouveraient un vaste champ ouvert à leur zèle; cette fois chacun le trouverait bien placé, car il serait dicté par la charité chrétienne; c'est ce qu'essaient de faire nos pauvres missionnaires catholiques.

A mon retour du lac Supérieur, je visitai pour la troisième fois l'île de Malrinau, et je résolus de consacrer plusieurs jours à l'étude de ce point intéressant. L'île a environ trois lieues de tour, l'étiage n'y dure que quatre mois, et alors la chaleur varie de 60 à 72 degrés; mais pendant sept mois elle est entièrement séquestrée du reste du monde. Quelquefois pendant ce long hivernage, le gouverneur du Détroit peut, par l'appât du gain, persuader à quelques Indiens d'entreprendre le dangereux voyage de parcourir sur la glace l'énorme distance qui sépare ces deux établissements; mais cette expédition est regardée comme des plus périlleuses. Plusieurs y ont trouvé la mort et un plus grand nombre y ont perdu la vue par un singulier effet de la réfraction de la neige. Cette pénible entreprise, qui dure de quatorze à vingt jours, s'accomplit sur des traîneaux tirés par des chiens.

L'île de Malrinau est entièrement formée d'un calcaire très-poreux dans les fragments duquel on peut distinguer des traces de madrépore. L'on n'est pas d'accord sur l'origine du nom de *Michilimac*. Suivant le plus grand nombre, il signifie *la grande tortue*; suivant Carver, ce nom lui aurait été donné parce qu'il y a auprès une île qui a la forme d'une tortue (sans doute l'île-Ronde). M. Schoolcraft, qui est probablement de tous les blancs celui qui entend le mieux les langues indiennes, lui donne une toute autre signification; suivant lui, ce nom veut dire *l'île des grands esprits*. La mythologie des Chippeways admet deux sortes d'esprits: les uns, de petite taille, habitent une île du lac Supérieur, et les autres, de forme gigantesque, auraient établi leur demeure dans les grottes et les cavernes de l'île qui nous occupe. Bien que, depuis près de deux siècles, ce lieu soit le point favori de relâche des Français et des Canadiens qui explorent les grands lacs, il n'y a pas plus de cinquante ans qu'un traître anglais y fut assassiné et dévoré par les sauvages. L'on a beaucoup discuté sur l'anthropologie; ce que je puis dire, c'est que, bien qu'aucune nation du nord de l'Amérique n'ait l'habitude de se nourrir de chair humaine, presque toutes cependant dévorent le cœur des guerriers et des chefs qu'ils ont tués dans le combat, et cette coutume vient de la persuasion où ils sont qu'ils acquièrent ainsi le courage du décedé.

La population sédentaire de l'île peut se monter à environ six cents habitants, dont un tiers blancs et pour la plupart Canadiens, et le reste méis, c'est-à-dire descendants de blancs et d'Indiens; quelques marchands seulement sont Américains, et la langue française y est généralement parlée. Le village a entièrement la forme de ceux de France; il est composé de deux longues rues parallèles au rivage; dans la seconde se trouve l'établissement de la compagnie des fourrures, qui est une assez belle maison. On y voit aussi deux églises, l'une presbytérienne et l'autre catholique. Immédiatement après le village, s'élève, presque perpendiculairement, une crête de roches fort élevée au sommet de laquelle est construite la citadelle où flotte le drapeau américain; elle se compose de quatre bastions entourés de belles palissades. La position est des plus fortes, et l'on ne peut rendre la beauté et l'étendue de l'aspect dont on jouit de ce point élevé. A vos pieds se trouvent le village et sa population si active; puis, de tous côtés, des amas de huttes indiennes; plus loin, vous voyez le port et la magnifique transparence des eaux reflétant l'image des bricks et des schooners qui s'y pressent. Partout se déploient devant vous les eaux tranquilles du lac, et la vue se porte avec ravissement sur les jolies îles qui vous entourent ou sur les forêts du Ouiscousin que vous distinguez avec peine à l'horizon. On voit encore dans l'île les ruines d'un vieux fort français qui, étant tombé au pouvoir des Anglais, fut repris par nos ancêtres au moyen d'un stratagème assez ingénieux.

Un grand nombre d'Indiens fréquentaient toujours cette île pour y trafiquer de leurs fourrures. De tout temps dévoués à la cause française, ces singuliers alliés se réunirent un soir en plus grand nombre que de coutume sous les murs de la forteresse; la cause apparente de ce rassemblement était une grande partie de paume, leur jeu favori. Bien que se défiant de leurs intentions, la plupart des officiers anglais vinrent jouir de ce spectacle. Bientôt la balle lancée par un bras musculeux vint tomber dans l'enceinte de la palissade; le factionnaire la rejetta; mais le même accident s'étant renouvelé plusieurs fois, le soldat impatient refusa de leur rendre ce service. Alors deux chefs escaladèrent les pieux; ils semblaient désarmés et n'avaient d'autre but que de recouvrer l'objet de leur amusement. Mais tout-à-coup se saisissant de la sentinelle, ils l'égorgeant, se jetèrent sur la porte, l'ouvrent, pendant que leurs camarades, découvrant les armes qu'ils avaient jusque-là cachées sous leurs vêtements, poussent le cri de guerre, et se précipitent dans l'enceinte; parmi eux étaient des officiers français, peints et déguisés, qui firent en peu d'instants flotter le drapeau blanc sur les remparts.

(La suite à un prochain numéro.)

**AVIS.**—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars 1840 sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 15 MARS	
Trois pour cent . . . . .	82 90
Quatre pour cent . . . . .	102
Cinq pour cent . . . . .	112 50
Actions de la banque . . . . .	»

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIEZ.

# Feuille d'Annonces.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(3101) Par acte sous seing-privé, en date du vingt-neuf février mil huit cent quarante, intervenu entre MM. Joseph-Auguste Gregeat, Paul-François Castellan, François-Casimir Planel, et tous ceux qui adhéreront, ledit acte déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Quantin, notaire à Lyon, enregistré, une société en commandite et par actions a été formée pour être exercée sous la raison de Gregeat, Castellan et Co. Elle a pour objet l'exploitation de messageries sur diverses routes de France, notamment sur celles de Lyon à Paris, dont la distance sera parcourue en quarante-cinq heures, en appliquant, s'il y a lieu, tout nouveau système de voitures dont la supériorité sera reconnue.

La durée de la société, dont le siège sera à Lyon, est fixée à quinze années. Le fond capital est de trois cent mille francs représentés par six cents actions de cinq cents francs chacune. MM. Gregeat et Castellan, gérants, auront seuls la signature.

## ANNONCES DIVERSES.

### VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Six glaces avec bordures dorées, deux pendules, une table à thé en marbre bleu, divers petits meubles en acajou, un fauteuil à la Voltaire, un poêle à four, etc.

S'adresser, tous les jours, de midi à cinq heures, rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 7, au 2<sup>e</sup>, la porte à droite. (8113)

### A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de décès.

UN OFFICE DE NOTAIRE à la résidence de Lagnien (Ain), sur les bords du Rhône.

S'adresser à M<sup>es</sup> Cochet, notaire à Bourg, et Ravier, notaire à Lagnien, chargés de traiter. (8115)

A VENDRE.—FONDS D'ÉPICERIE, MERCERIE, etc., très-bien agencé et achalandé, situé sur un des beaux quais du Rhône. S'adresser à M. Reinguet, rue de la Balaine, n<sup>o</sup> 1, au 1<sup>er</sup>.

### (8128) A CÉDER,

Pour cause de cessation de commerce.

UN MAGASIN DE BIJOUTERIE ET D'ORFÈVRE, situé dans un des meilleurs emplacements de la ville de Genève. Le propriétaire laissera à son successeur tout ou partie de ce fonds moyennant bonne garantie.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Roger, hôtel des Générales, à Lyon.

### (8432) A vendre ensemble ou séparément.

UNE FABRIQUE DE VINAIGRE composée d'un pressoir avec sa vis en fer, deux grandes cuves, montures, compteurs et accessoires, lie sèche pour la chapellerie, et vinaigre de toutes qualités pour la teinture.

S'adresser chez M. Fage, traiteur, aux Petits-Brotteaux.

### (8142) A vendre de suite.

UN PETIT OMNIBUS à huit places, suspendu sur huit ressorts à pincette, essieu nu sans encastrure, et les quatre roues boîtées en cuivre, avec impériale et vache.

S'adresser chez le sieur Balan, entrepreneur de déménagements par chariots suspendus et fermés pour tous pays, cours Bourbon, n<sup>o</sup> 47, entre le pont Lafayette et celui de l'Hôtel-Dieu, à la Guillotière-lès-Lyon.

### A vendre au rabais pour cause de changement de domicile.

PIANOS NEUFS DE RENCONTRE, de J. Pleyel, Pape, Boisselot et autres facteurs.

S'adresser place de Bellecour, n<sup>o</sup> 12, au 2<sup>e</sup>, de dix à une heure et de deux à cinq heures. (8144)

### (8134) A louer de suite ou à la Saint-Jean.

VASTE MAGASIN sur le derrière, propice pour comptoir, entrepôt de librairie, rouennerie ou autre commerce, situé place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 17, à côté de la galerie de l'Argue. S'adresser au 4<sup>e</sup>, sur le devant.

(8141) A vendre. — Environ MILLE BOTTES D'OSIER d'un mètre de tour. Plusieurs centaines sont de l'espèce grise et franche, et pourraient être employées par les tonneliers. Les vendeurs se chargeraient de livrer sur l'un des ports de la Saône.

A l'époque convenable il y aurait aussi à vendre plusieurs milliers de kilogrammes d'osier blanchi, et l'on pourrait y joindre quelques centaines de douzaines d'osier rouge fendu pour tonneliers.

S'adresser, par lettres affranchies, à M. Léon (J.-B.), place Saint-Jean, n<sup>o</sup> 21, à Dijon.

NOTA. — La plantation d'où viennent ces produits, étant récente, donnera ultérieurement des récoltes beaucoup plus importantes.

### (8431) A vendre après faillite.

UN ATELIER DE LISAGE DE DESSINS, composé de trois lisages en 700, deux en 600, un en 400; presses, repiquages, découpoirs, etc.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, 2.

### (8135) A vendre de suite.

BEAUX PEUPLIERS ET MURIERS.

S'adresser à M. Pin, propriétaire, rue d'Alger, n<sup>o</sup> 11, presqu'île Perrache.

(8136) A louer. — UNE MAISON DE CAMPAGNE meublée, susceptible d'être divisée en plusieurs appartements, avec un clos bien ombragé, dans une belle position, ayant vue sur le Rhône.

S'adresser quai Bon-Rencontre, 66, au 2<sup>e</sup>.

## MAUX D'YEUX.

PHARMACIE DE VERNET,

Place des Terreaux, 13.

La POMMADE DE LA VEUVE FARNIER est employée depuis plus de 50 ans avec le plus grand succès contre les *maladies inflammatoires* des yeux et des paupières, les *ulcères*, les *taches*, le *larmolement*, le *nuage*, etc.; elle éclaircit et fortifie les *vues affaiblies*.

## ENGELURES.

Le SPÉCIFIQUE DE BRETON, de Paris, guérit infailliblement les *engelures*, même tuméfiées; son efficacité est telle que la guérison est souvent opérée en moins de 24 heures.—Prix des pots: 1 f. 50 c.

(2428)

(8433) A vendre. — UNE BELLE ET VASTE MAISON, sise à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), rue de l'Hôpital, composée de quatre jolis logements bourgeois, grande cour, hangars et plusieurs beaux magasins; le tout ayant issue sur deux rues, par deux portes-cochères.

Cette maison, par son étendue et le vide qu'elle comporte, conviendrait parfaitement pour toute espèce de commerce, surtout pour la commission et l'entrepôt. Sous ce rapport, la ville de Saint-Jean-de-Losne offre d'immenses ressources. Sa position sur la Saône, à l'embouchure des canaux de Bourgogne et du Jura, en fait un point intermédiaire important et très-commerçant; son état florissant promet beaucoup plus encore pour l'avenir.

On entrera en jouissance de suite si l'on veut. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Fleury, ancien notaire et propriétaire, à Saint-Jean-de-Losne, soit à M<sup>e</sup> Darbois, notaire en ladite ville, chargé de la vente.

### (2108) SIROP ANTI-GOUTTEUX,

DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH.

Ce Sirop, employé en France depuis douze années, par la seule réputation de ses bons effets s'est répandu dans le monde entier. Aucun médicament, soit ancien, soit nouveau, ne produit contre toutes les affections arthritiques d'aussi bons effets; il calme les accès de goutte ou de rhumatisme en quatre jours, il en éloigne le retour, et finit par enlever toute acuité à ces terribles maladies; il rend aux parties affectées leur force et leur souplesse.

On peut l'employer en boisson, conformément à l'instruction, ou en lavements, pour si peu qu'il y ait d'irritabilité dans les voies digestives.

On trouvera dans l'instruction nombre de certificats, soit de médecins, soit de goutteux, qui emploient ce médicament depuis bien des années, et qui prouvent qu'en aucun cas l'usage de ce médicament ne peut être nuisible.

Correspondants: A Lyon, Vernet, place des Terreaux; à Tarare, Michel; à Villefranche, Voituret; à Grenoble, H. Bouteille; à Bourg, Béraud; à Nantua, Mercier; à Belley, Martin; à Lons-le-Saunier, Mangin; à Saint-Etienne, Garnier; à Roanne, Labor; à Mâcon, Lacroix; à Chalon, Paquelin; à Charolles, Bert; pharmaciens qui procureront et le médicament et l'instruction.

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 45 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

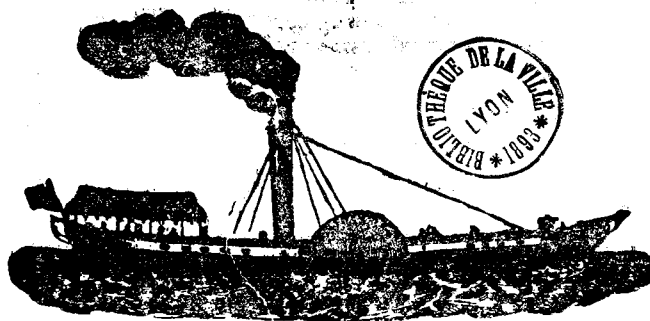
La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (162)

### SOCIÉTÉ LYONNAISE

DES

### TRANSPORTS DU RHONE ET DE LA SAONE.



## LES PAPINS

DE LA SAONE,

### BATEAUX A VAPEUR EN FER,

ONT REPRIS LEUR SERVICE JOURNALIER

DE LYON A CHALON ET RETOUR.

Ces bateaux, dont la solidité, l'élégance et la rapidité étaient déjà connus, viennent de recevoir de nouvelles améliorations qui leur assurent la préférence des voyageurs.

Les départs de Lyon ont lieu tous les jours à six heures du matin. (305)

(8399) On offre à des jeunes gens intelligents une occupation honorable et lucrative.

S'adresser à M. Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, à Lyon.

### (8143) MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le 21 mars 1840, à 1 heure de l'après-midi, il sera reçu, au bureau du sous-intendant militaire Frosté, des soumissions pour la fourniture d'ustensiles en cuivre et en fonte de cuivre, tels que chaudières, casseroles, robinets, etc.

S'adresser, pour les renseignements, audit bureau, place Louis XVIII, n<sup>o</sup> 35.

## AVIS AU COMMERCE

et à MM. les Voyageurs.

### HOTEL DU LUXEMBOURG, A AVIGNON,

Le plus près et à quelques minutes des bateaux à vapeur, de la poste, des diligences de Marseille, de Nîmes, et au centre de la ville et du commerce.

### MM. LES VOYAGEURS Y TROUVERONT

Une grande économie jointe au confortable et à des soins attentifs;

Un indicateur très-exact du crédit de tous les marchands et négociants de la ville;

Des diligences pour toutes les villes des départements circonvoisins;

Des diligences pour Beaucaire, correspondant avec les chemins de fer pour Nîmes;

Des diligences pour Arles, correspondant avec les paquebots pour Marseille;

Des voitures à volonté pour Vaucluse, le pont du Gard, etc.;

Donne table d'hôte et services particuliers à toute heure et de tout prix;

Appartements neufs et commodes pour déballage de marchandises.

Commissionnaire pour la ville (franco).

M. CHALANQUI fils, propriétaire dudit hôtel, se charge, sans aucuns frais, de tous les soins que ses clients peuvent avoir dans son département (affaires litigieuses, recouvrements, etc.). (8081)

## Grains de Santé du D<sup>r</sup> FRANK.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de *précaution*. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la *bile*, la *constipation*, les *glaires* et la *migration*. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies de Vernet, place des Terreaux, 13, à Lyon; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillot, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (2127)

## Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les *acétés* et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que *scrofules*, *scorbut*, *gales*, *boutons*, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, *rhumatisme*, *goutte*, les *flueurs blanches* des femmes, et contre les *écoulements* récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtis, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier. (2025)

### PÂTE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'ESCARGOTS. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 11.

Prix: 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2131)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.